

Metz, le 17 juillet 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Pauline THEIS
Tél : 03 97 34 34 31
E-mail : pauline.theis@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire de ANCY DORNOT
10 rue l'Abbé Jacquat
57130 ANCY DORNOT

OBJET : Renaturation de la Joyeuse - Porter à connaissance loi sur l'eau – Avis de recevabilité

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2021-00443

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de « porter à connaissance » au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par la communauté de communes Mad & Moselle concernant la renaturation de la Joyeuse votre commune, est recevable.

Le projet prévoit la reprise des méandres et de la largeur du lit du tronçon numéro 1, suite à un dysfonctionnement constaté après les premiers travaux. Le projet prévoit également la mise en place de radiers aménagés, la plantation d'hélophytes et l'aménagement du rejet de la canalisation à l'aval de ce même tronçon.

La reprise de ces travaux est prévue à budget constant et rentre dans le cadre de l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général N°2021-DDT/SABE/EAU – N°89.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la communauté de communes Mad & Moselle, valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER